



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Hérault

Service des personnels
enseignants 1^{er} degré

Affaire suivie par :
Florence BOUCARD
Chef de Service
Tél : 04 67 91 52 72
Courriel: reponsecandidature34@ac-montpellier.fr

31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier cedex 2

Montpellier, le jeudi 10 décembre 2020

L'inspecteur d'académie
Directeur académique des services
de l'Education nationale de l'Hérault

à

Mesdames et Messieurs
Les instituteurs et professeurs des
écoles du département de l'Hérault

s/c de Mesdames les Inspectrices,
Messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale

OBJET : Appel à candidatures sur postes spécifiques – rentrée 2021

PJ : Annexe 1 : fiche de candidature pour les recrutements sur postes à exigences particulières (PEP)

Annexe 2 : fiche de candidature pour les recrutements sur postes à profil (PAP)

La grande majorité des postes est attribuée au barème. Cependant, pour certains types de postes, et afin d'améliorer l'adéquation poste/enseignant et la qualité de l'enseignement prodigué aux élèves, il peut être fait appel, dans certains cas, à des procédures particulières.

Ces postes sont de deux types :

- les postes à exigence particulière (**PEP**),
- les postes à profil (**PAP**).

Nb : Les fiches descriptives de ces postes seront disponibles sur ACCOLAD et sur le site de la direction des services de l'éducation nationale du département de l'Hérault.

La présente circulaire a pour objectif de présenter les fonctions qui font l'objet d'un appel à candidature, la procédure à suivre, les conditions de nomination sur ces postes et le calendrier.

1. Postes à exigence particulière (PEP)

Ces postes nécessitent la vérification préalable auprès du candidat de la détention de titres ou diplômes ou de la maîtrise d'une compétence ou d'une expérience particulière. Les candidats retenus sont départagés par le barème.

Trois catégories :

1.1 Postes justifiant d'un pré-requis

1.2 Postes privilégiant une certification complémentaire

1.3 Postes nécessitant une compétence particulière

NB : les personnels qui exercent sur une de ces catégories de poste et qui souhaitent muter pour le même type de poste sont dispensés d'entretien.

1.1 Postes justifiant d'un pré-requis	Titres requis	Modalités de recrutement
Postes spécialisés en ASH		
Enseignant référent pour élèves handicapés	CAPSAIS ou CAPA-SH ou CAPPEI	Avec commission d'entretien
ULIS TED	CAPSAIS ou CAPA-SH option D ou CAPPEI	Avec commission d'entretien
Hôpitaux	CAPSAIS ou CAPA-SH option C ou D ou CAPPEI	Avec commission d'entretien

1.2 Postes privilégiant une certification complémentaire	Titres privilégiés	Modalités de recrutement
Poste UPE2A	Certification complémentaire FLS, diplôme universitaire FLE, ...	Avec commission d'entretien si nécessaire

1.3 Postes nécessitant la vérification préalable auprès du candidat de la qualité de sa motivation ainsi que d'une compétence et/ou d'une <u>expérience a minima de 3 ans.</u>	Titres privilégiés ou requis	Modalités de recrutement
Poste d'enseignant de classe spécifique d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans et/ou en classe « passerelle »	Aucun	Avec commission d'entretien

Procédure

Les candidats sollicitant une affectation sur un poste à exigences particulières (PEP) :

- constituent obligatoirement un dossier à partir de la **fiche de candidature** - annexe 1 – accompagnée d'une lettre de motivation et d'un CV,

- **transmettent ce dossier au SPE 1^{er} degré par courriel (reponsecandidature34@ac-montpellier.fr) pour le vendredi 15 janvier 2021 à minuit (délai de rigueur).**

- procéderont à la saisie de leur vœu sur SIAM via I-PROF, pendant la période d'ouverture du serveur.

Les candidats seront convoqués devant une commission départementale **via leur adresse mail professionnelle.**

L'utilisation de toute autre adresse de messagerie entrainera la non-prise en compte de la candidature.

Les entretiens se dérouleront **courant février/mars 2021.**

La commission émet un avis (favorable ou défavorable). Seuls les vœux des candidats ayant reçu un avis favorable sont examinés dans le cadre du mouvement. L'attribution du poste se fait ensuite au barème.

Les avis favorables prononcés lors de ces commissions sont valables pour 5 ans.

Les résultats seront communiqués avant l'ouverture du serveur.

Remarque : l'appel à candidature sur les **dispositifs dédoublés** fait l'objet d'une note spécifique.

2. Postes à profil (PAP)

Ces postes nécessitent une modalité de recrutement pour laquelle l'adéquation poste/profil doit être la plus étroite, dans l'intérêt du service. Dans ces situations limitées, la sélection des candidats s'effectue hors barème après entretien devant une commission.

A l'exception des postes en sections internationales, les professeurs des écoles stagiaires (PES) ne peuvent candidater sur ce type de poste.

Liste des types de postes à profil

- Poste de coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire
- Conseiller Pédagogique de Circonscription
- Poste de directeur en REP+
- Poste de directeur d'école avec décharge complète
- Poste de directeur ou d'enseignant exerçant en section internationale
- Poste d'enseignant en dispositifs relais
- Conseiller pédagogique à vocation départementale (dont CP ASH)
- Chargé de mission (dont coordination bureau AVS / coordination CDOEASD / ARS-MDPH)
- Poste de responsable de centre de ressources
- Professeur spécialisé option D « Unité d'enseignement externalisée Maternelle Autisme » (UEEM Autisme)
- Poste en maison d'arrêt.
- Enseignant MDPH
- Poste de coordonnateur UE du CHU
- Poste d'Animateur Soutien / Ecole du Socle
- Poste CASNAV
- Poste de Coordonnateur CASNAV 1^{er} degré

Procédure

Les candidats sollicitant une affectation sur l'un de ces postes vacants à ce jour (cf liste en PJ) :

- constituent obligatoirement un dossier à partir de la **fiche de candidature** (annexe 2) accompagnée d'une lettre de motivation et d'un CV,

- **transmettent ce dossier au service des personnels enseignants 1^{er} degré (SPE) par mail** (reponsecandidature34@ac-montpellier.fr) **pour le vendredi 15 janvier à minuit (délai de rigueur).**

Les candidats seront convoqués devant la commission départementale **via leur adresse mail professionnelle**. Les entretiens se dérouleront **courant février/mars 2021**. La commission proposera un classement au Directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Hérault.

Les résultats seront communiqués avant l'ouverture du serveur.

Les candidats classés en rang 1 seront affectés avant le mouvement à titre définitif sur le poste correspondant.

Nota : les candidats qui seraient classés sur plusieurs types de poste en rang 1 seront contactés par le SPE pour émettre un ordre de vœux.


Christophe MAUNY